



MRC de Témiscamingue

Béarn * Belleterre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kypawa * Laforce * Laniel (TNO) *
Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère-Angliers * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Rémigny *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 • Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) • Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca • Site Internet : www.mrctemiscamingue.org

COMPTE RENDU

Sont présents :

- M^{me} Claire Bolduc, représentante du conseil de la MRC et préfète de la MRCT
- M. Daniel Barette, représentant du conseil de la MRC et maire de la municipalité de Laverlochère-Angliers
- M. Michel Robert, producteur laitier et entreprise de grain
- M^{me} Lise Roy, citoyenne de Fugèreville
- M. Simon Rétif, Conseiller aux entreprises à la SDT
- M. Chaibou Achirou, agent de développement à la MRCT

Sont absents :

- Yan Gaudet, producteur acéricole
- Anny Roy, productrice maraîchère en serre
- Carole-Ann Poudrier, productrice de lait et céréale

1. Mot de bienvenue et présentation de Chaibou

Chaibou souhaite la bienvenue aux participants.

2. Lecture de l'ordre du jour du 30 avril 2018

Lecture de l'ordre du jour et son adoption.

3. Lecture du compte rendu de la rencontre du 6 mars 2018

Le compte rendu de la rencontre du 6 mars a été acheminé aux membres du comité. Aucune modification n'a été apportée à la version préliminaire. Ainsi, la version finale a été diffusée sur le site web de la MRCT dans la section « Agriculture ».

4. Suivi des actions passées

Suivi :

Service L'ARTTERRE :

Un suivi a été effectué auprès de la coordination provinciale de L'ARTTERRE quant à la modification de critères de base. Les critères de base établis dans l'entente doivent être respectés nous informe la chargée de projet. Le respect de ce dernier permet d'assurer l'uniformité du service d'une région à l'autre et l'équité dans le traitement des candidats. Toutefois il faut considérer que ces critères sont davantage des grandes balises à prendre en note. Par exemple, un aspirant qui ne détient pas d'expérience ni d'études dans le domaine agricole, mais qui est en processus d'acquérir une terre agricole pourrait être accepté nous précise Anne-Marie.

Relance anecdote-agricole :

Après vérification, la MRC a en effet cédé à TV témis les profits générés par les démarches entourant le projet d'anecdote agricole. Toutefois la MRC s'est réservé le droit d'utiliser et de présenter le documentaire et les épisodes pour ses besoins. En ce sens, il est possible pour la MRC d'aller de l'avant avec le projet de diffusion gratuite du documentaire si nous le jugeons utile.

5. Projet ARTERRE :

Mise en contexte

L'agent de développement agricole de la MRCT, M. Achirou a suivi par webdiffusion la formation quant au service de L'ARTERRE le 16 mars. Du 11 au 13 juin, il assistera à la formation des agents de maillage avant le démarrage officiel du service au niveau local.

Les critères ci-dessous ont été établis par le CRAAQ et pour lesquels nous avons la latitude d'en rajouter d'autres :

Critères généraux d'éligibilité de l'aspirant-agriculteur

1. L'aspirant-agriculteur détient soit une expérience (familiale ou professionnelle) ou des études dans le domaine agricole.
2. Le candidat a un Projet étoffé accompagné d'un plan d'affaires (élaboré ou en cours d'élaboration).
3. Le candidat a compris les services offerts par la MRC et ses engagements. Il doit signer le formulaire d'adhésion.

Critères généraux d'éligibilité pour le producteur agricole existant

1. L'inscription d'une ferme doit être précédée d'une visite.
2. La priorité de l'attribution des terres sera donnée aux producteurs dont le siège social de l'entreprise se situe sur le territoire de la MRC adhérente.
3. Le producteur a compris les services offerts par la MRC et ses engagements. Il doit signer le formulaire d'adhésion.

Critères généraux d'éligibilité pour le propriétaire terrien

1. L'inscription d'une terre doit être précédée d'une visite.
2. La parcelle inscrite est accessible. Le chemin est praticable et est possédé par le propriétaire ou celui-ci détient les titres de passage qui lui permettent d'accéder à ses terres.
3. Les terres et les bâtiments inscrits sont propres, sécuritaires et offrent un minimum de fonctionnalité pour la pratique des activités agricoles ou pour l'occupation résidentielle, dans le cas où une résidence serait offerte en location.
4. La couverture d'assurance du propriétaire permet les activités agricoles sur sa propriété foncière.
5. On ne retrouve pas sur la propriété de contraintes légales ou règlementaires à la pratique de ces activités (ex. : zonage municipal).
6. Le propriétaire a compris les services offerts par la MRC et ses engagements. Il doit signer le formulaire d'adhésion.

Décision

Suite au retour de la coordination provinciale sur la possibilité d'en modifier les critères de base sans en retirer, le CMAA a jugé ces derniers établis comme complet. Cependant, des questions formulées abordent sur la définition du siège social des entreprises qui souhaitent acquérir des terres sur le territoire et d'autre part celle au titre d'aspirant producteur. Pour ce dernier, le CMAA l'a défini comme tout producteur et/ou relève agricole en processus d'établissement et donc non établi en agriculture. M. Achirou fera un suivi auprès du service provincial pour s'assurer de la conformité de la définition. Enfin il a été décidé à ce que l'agent de maillage se réserve le droit de consulter le comité dans le cadre des projets litigieux.

6. Bilan mi-parcours :

Mise en contexte :

Il a été rappelé au comité municipal agricole et agroalimentaire (CMAA) de la tenue à venir d'un événement entourant le bilan mi-parcours du PDZA dont l'objectif est de faire le point sur l'état d'avancement de mise en place des actions et non de se refaire un PDZA. Deux rencontres de comité organisateur composé de la MRCT, du MAPAQ, l'UPA, SDT et du CMAA ont été tenues le 18 et 24 avril. De ces dernières, un tableau d'action a été mis en place et envoyé à chaque partenaire porteur d'action et/ou partenaires afin qu'ils puissent nous renseigner sur l'état d'avancement des actions. À l'issue de ce premier exercice, 3 rencontres de consultations seront organisées avec les différents partenaires, le milieu municipal et les producteurs afin de colliger les informations recueillies via le tableau envoyé. Les détails entourant la date, la programmation et le lieu de l'événement seront acheminés aux membres dans les prochaines semaines.

7. Récompense des producteurs : exemple d'initiative de la MRC de Pierre-De-Saurel

Mise en contexte :

Se référant à l'initiative de la MRC de Pierre-de-Saurel qui a lancé en février dernier un concours s'adressant aux agriculteurs de la région dont l'objectif est de mettre en valeur les agriculteurs qui adoptent des pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà de la réglementation environnementale, non pas par obligation, mais parce qu'ils y croient.

Les efforts des lauréats sont soulignés et présentés à la population dans la publication d'une demi page dans l'un des quatre cahiers agricoles du journal les 2 Rives. Les entreprises sont classées en quatre catégories :

- **Ambassadeur 1** : le jeunot récompense une relève (moins de 40 ans) qui initie des changements de pratiques dans son entreprise;
- **Ambassadeur 2** : le débutant récompense un agriculteur qui amorce des pratiques agroenvironnementales dans son entreprise;
- **Ambassadeur 3** : l'essayeur récompense un agriculteur qui teste de nouvelles pratiques agroenvironnementales ou adapte sa machinerie;
- **Ambassadeur 4** : le convainquant récompense un agriculteur qui incite les autres à emboîter le pas.

Face à cette initiative, la MRCT souhaite avec l'accord du CMAA mettre en place un concours de reconnaissance du travail des producteurs de son territoire.

Décision :

Le CMAA trouve intéressante la mise en place d'une telle initiative pour récompenser les producteurs locaux. Cependant ces derniers pourront être jugés pas seulement sur de l'agroenvironnement, mais aussi sur la performance, l'innovation, et bien d'autres aspects des exploitations agricoles. Il a donc été demandé de documenter le tout. M. Robert et M^{me} Bolduc ayant participé à des concours pareils, il leur a été demandé de partager avec M. Achirou les critères de sélections des concours qui s'apparentent à ce dernier.

8. Projet production bovine – investisseurs étrangers

Mise en contexte :

En lien avec la relance de la production bovine, une rencontre avec les investisseurs étrangers s'est réalisée en date du 4 avril 2018. Lors de cette dernière, il a été question du suivi de l'évolution du développement du projet.

Prenant la parole, M^{me} Bolduc a fait un bref rappel au promoteur émanant de sa rencontre avec les intervenants en production bovine, l'administration de la MRCT et les élus. Les commentaires vont essentiellement sur la véracité des données statistiques projetées par le plan d'affaires et la procédure d'immigration. Elle a aussi saisi l'occasion pour orienter le promoteur vers la SDT pour de l'accompagnement ainsi qu'à la mise en contact avec des consultants dans le domaine. Pour clore cette première partie de la rencontre, M^{me} Bolduc s'est assurée d'avoir l'aval du promoteur afin qu'elle puisse parler à la conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) du projet.

Abordant le volet d'immigration, le promoteur tenait à faire comprendre que ce volet est un maillon fort du projet dans le sens qu'il relève en partie le défi principal du projet qui est le développement de la mise en marché en Chine. C'est ce qui justifie l'implication des commerçants locaux (volet immigration). Ces derniers étant sur place, ils pourront développer la demande, autrement dit le marché.

À l'issue des échanges, il est convenu de la participation de Service Canada à la prochaine rencontre. Cette dernière pourra apporter d'amples éclaircissements sur les questions qui s'articulent autour du volet immigration du projet notamment celles d'entrepreneur investisseur et d'achat d'accès à la propriété foncière agricole.

9. Projet achat local :

Mise en contexte :

M. Rétif a rencontré des propriétaires de magasins d'alimentation (Provigo, IGA, Bonisoir) afin de leur parler du projet sur la promotion d'achat local à venir. Les épiciers ont accueilli favorablement le projet et disent être prêts à collaborer pour la mise en place dans leurs épiceries.

Décision :

Le CMAA a demandé à ce qu'un bilan leur soit présenté afin d'apprécier l'impact d'une telle action. M. Rétif informe qu'après une année de mise en œuvre, une comparaison des ventes de différentes épiceries sera présentée au comité.

10. Mise en place des comités régionaux, PDZA et comités de travail

Mise en contexte :

M. Achirou a informé le CMAA de la mise en place de plusieurs comités au niveau régional sous l'égide du MAPAQ. La mise en place de ces comités fait suite aux rencontres tenues en 2017 sur la stratégie d'occupation et la vitalité des territoires. Lors de ces dernières, M. Sarrazin, directeur régional du MAPAQ, a fait un bref rappel des objectifs de ces rencontres, dont l'importance de créer un cadre de concertation et d'échanges à l'échelle régionale. Parmi ces comités, on note :

- **Le comité agro** qui est un comité administratif et dont l'objectif est d'analyser les travaux du comité PDZA, de mettre en place les comités de travail. Il est composé des 5 MRCT, MAPAQ, L'UPA, MAMOT, La FADQ, La formation professionnelle, l'UQAT, le Réseau Agriconseils et le MESI-EQ (À L'OCCASION). Ce comité est sous la responsabilité du MAPAQ.
- **Le comité PDZA** : partage et échange d'information sur les projets/dossiers issus du PDZA ou d'autres démarches territoriales, identifie les projets/actions communes du PDZA, évalue la possibilité de financement des projets. C'est un comité de travail et de réseautage pour travailler en profondeur les possibles partenariats inter-MRC sur des projets communs. Il regroupe les 5 MRC, le MAPAQ et l'UPA. Il est sous la responsabilité du MAPAQ.
- **Mise en place de 3 comités de travail** : d'autres sous-comités pourront voir le jour en fonction du besoin du comité PDZA et de la nécessité pour la mise en place d'un tel comité de travail jugé par le comité agro. Ci-dessous les trois comités de travail mis en place à ce jour :
 - **Offre de service en démarrage** : 5 MRC, SADC/CLD, 2 ressources du MAPAQ, Réseau Agriconseils, la FADQ, la SRAAT. Le comité est sous la responsabilité du Réseau Agriconseils
 - **ARTERRE** : 5 MRC, SRAAT, MAPAQ, Réseau Agriconseils. Le comité est sous la responsabilité de la MRCT
 - **Financement et culture de gestion** : 5 MRC, Réseau Agriconseils, MAPAQ, FADQ, UPA. Responsable du comité MAPAQ et Réseau Agriconseil

D'autres sous-comités ou comités de travail pourraient voir le jour éventuellement sur des thématiques telles la production biologique, la production maraîchère et le drainage. Le comité PDZA fera une première analyse et présentera l'issue de leurs travaux au comité agro comme s'est à ce dernier de décider de la mise en place ou non de nouveaux sous-comités.

La prochaine rencontre du comité agro aura lieu au printemps. Toutefois le comité PDZA doit avoir siégé avant la tenue de la prochaine rencontre du comité agro. Le MAPAQ s'occupe de convoquer le tout.

Décision :

Le CMAA trouve l'idée de réunir les partenaires opportuns pour la région et souhaite être informé des travaux qui en découlent.

11. Projet relève scientifique à l'UQAT

Mise en contexte :

Après avoir approuvé et appuyé « le projet de la relève scientifique de l'UQAT » par l'entremise d'une lettre d'appui par le CMAA, M. Achirou a fait un bref rappel du dit projet. L'objectif de ce dernier est de poursuivre les travaux de recherche et de soutenir le développement de l'élevage en milieu nordique. Pour ce faire, l'UQAT est à remplacer la professeure chercheuse M^{me} Carole Lafrenière qui prend sa retraite à la fin du mois de juin prochain. Le projet de relève scientifique mis en place par l'UQAT est à déposer au FARR. L'UQAT a financé 50 % de la masse salariale du professeur et 50 % sont à chercher auprès du Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR) sur une période de 3 ans.

Le candidat recherché devra avoir une expertise sur les productions végétales. Parmi la liste des projets à poursuivre, on peut citer :

- Système de paissance pour les bovins de boucherie;
- La récolte et la conservation de foin.

12. Autres affaires

Recommandations :

Pour information, une demande d'aide financière a été soumise au fond de gestion de mise en valeur du territoire (FGMVT) dans le cadre du projet Tourisme PFNL d'une hauteur de 24 900 \$ qui a été accordée. Ce montant vient d'attacher à 100 % le financement du projet.

13. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre est fixée au 18 juin 2018 à la MRCT, salle 222 à partir de 19 heures.

14. Levée de la rencontre

La rencontre est levée à 21 h 15.